

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 419

Règlement pour décréter une dépense de 455 000 \$, un emprunt et l'affectation d'une somme d'argent pour l'exécution de travaux de construction de la patinoire extérieure sur le chemin du 4^e-Rang Sud

OBJET : Le présent règlement vise à décréter un emprunt de 255 000 \$ et l'affectation d'une somme de 200 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction de la patinoire extérieure sur le chemin du 4^e-Rang Sud, incluant les services d'égout sanitaire, pluvial et d'aqueduc, la rénovation du bâtiment, la patinoire et l'anneau de glace, le stationnement et autres travaux.

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction de la patinoire extérieure sur le chemin du 4^e-Rang Sud dont le montant total est estimé à 455 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des coûts préparée par monsieur Gabriel Maurice, chargé de projets, et vérifiée par monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur en date du 14 avril 2023, lequel document fait partie intégrante des présentes comme annexe « I ».

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 455 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à :

- emprunter une somme n'excédant pas 255 000 \$ sur une période de 10 ans;
- affecter une somme de 100 000 \$ provenant du surplus non affecté;
- affecter une somme de 100 000 \$ provenant du surplus affecté – amélioration des infrastructures des loisirs et des parcs.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 419

ANNEXE « I »

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COUTS

Services égout sanitaire, pluvial et aqueduc		ESTIMATION					
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant Total
1.1	Excavation d'un nouveau puits pour alimentation en eau	15 000,00 \$	1	unité	15 000,00 \$	748,13 \$	15 748,13 \$
1.2	Entrée de service 50 mm Ø	60,00 \$	55	m lin.	3 300,00 \$	164,59 \$	3 464,59 \$
1.3	Excavation de la tranchée	40,00 \$	55	m lin.	2 200,00 \$	109,73 \$	2 309,73 \$
1.4	Isolation styromousse 50 mm	22,00 \$	55	m ²	1 210,00 \$	60,35 \$	1 270,35 \$
TOTAL - Services égout sanitaire, pluvial et aqueduc					21 710,00 \$	1 082,79 \$	22 792,79 \$

Bâtiment		ESTIMATION					
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant Total
2.1	Pit et pompe submersible sous-sol	2 500,00 \$	1	unité	2 500,00 \$	124,69 \$	2 624,69 \$
2.2	Nouvelle pompe et raccordement du nouveau puits	2 500,00 \$	1	unité	2 500,00 \$	124,69 \$	2 624,69 \$
2.3	Remplacement toilette	1 000,00 \$	2	unité	2 000,00 \$	99,75 \$	2 099,75 \$
2.4	Remplacement lavabo	1 000,00 \$	2	unité	2 000,00 \$	99,75 \$	2 099,75 \$
2.5	Remplacer porte d'entrée principale	2 035,00 \$	1	unité	2 035,00 \$	101,50 \$	2 136,50 \$
2.6	Remplacer porte sous-sol	3 300,00 \$	1	unité	3 300,00 \$	164,59 \$	3 464,59 \$
2.7	Nouvelle porte arrière	3 630,00 \$	1	unité	3 630,00 \$	181,05 \$	3 811,05 \$
2.8	Nouvelle galerie arrière	3 500,00 \$	1	unité	3 500,00 \$	174,56 \$	3 674,56 \$
2.9	Enlever cloison et banc + ragréage et peinture	750,00 \$	1	unité	750,00 \$	37,41 \$	787,41 \$
2.10	Construction agrandissement à souffleuse	7 450,00 \$	1	unité	7 450,00 \$	371,57 \$	7 821,57 \$
2.11	Drain de plancher pour l'agrandissement	9,00 \$	2	m lin.	18,00 \$	0,90 \$	18,90 \$
2.12	Changer les grillages des fenêtres	100,00 \$	9	unité	900,00 \$	44,89 \$	944,89 \$
2.13	Nouvelle gouttière arrière	17,00 \$	30	pi. li.	510,00 \$	25,44 \$	535,44 \$
2.14	Enlèvement du revêtement extérieur existant	2 000,00 \$	1	unité	2 000,00 \$	99,75 \$	2 099,75 \$
2.15	Installation nouveau revêtement CanExcel	12,00 \$	1 200	m ²	14 400,00 \$	718,20 \$	15 118,20 \$
2.16	Réparation des soffites existants	1 000,00 \$	1	unité	1 000,00 \$	49,88 \$	1 049,88 \$
2.17	Nouvelle plinthe de chauffage 6"	200,00 \$	5	unité	1 000,00 \$	49,88 \$	1 049,88 \$
2.18	Nouvelle plinthe de chauffage 3"	175,00 \$	2	unité	350,00 \$	17,46 \$	367,46 \$
2.19	Eclairage et raccordement plinthe agrandissement à souffleuse	525,00 \$	1	unité	525,00 \$	26,18 \$	551,18 \$
TOTAL - Bâtiment					50 368,00 \$	2 512,10 \$	52 880,10 \$

Patinoire et anneau de glace		ESTIMATION					
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant Total
3.1 PATINOIRE							
a)	Déblai de deuxième classe (0,9mètre de profondeur)	8,00 \$	370	m ³	2 960,00 \$	147,63 \$	3 107,63 \$
b)	Isolation styromousse 50 mm	22,00 \$	300	m ²	6 600,00 \$	329,18 \$	6 929,18 \$
c)	Drain de fondation 150 mm Ø	9,00 \$	140	m lin.	1 260,00 \$	62,84 \$	1 322,84 \$
d)	Sous-fondation - emprunt granulaire MG-112 (300 mm ép.)	20,00 \$	165	tonne	3 300,00 \$	164,59 \$	3 464,59 \$
e)	Fondation supérieure - pierre concassée MG-20 (250 mm ép.)	25,00 \$	265	tonne	6 625,00 \$	330,42 \$	6 955,42 \$
f)	Bordures en béton pour ancrage des bandes (0,60m larg.x 0,40m ép.)	150,00 \$	110	m lin.	16 500,00 \$	822,94 \$	17 322,94 \$
g)	Bande de patinoires (108m total)	60 150,00 \$	1	unité	60 150,00 \$	2 999,98 \$	63 149,98 \$
h)	Mise en place d'enrobé bitumineux recyclé (patinoire) 100 mm ép.	20,00 \$	155	tonne	3 100,00 \$	154,61 \$	3 254,61 \$
3.2 ANNEAU DE GLACE							
a)	Déblai de deuxième classe (0,1 mètre de profondeur)	8,00 \$	45	m ³	360,00 \$	17,96 \$	377,96 \$
b)	Mise en place de terre végétale 100 mm ép.	12,00 \$	410	m ²	4 920,00 \$	245,39 \$	5 165,39 \$
c)	Mise en place d'ensemencement hydraulique	8,00 \$	410	m ²	3 280,00 \$	163,59 \$	3 443,59 \$
TOTAL - Patinoire et anneau de glace					109 055,00 \$	5 439,12 \$	114 494,12 \$

Voirie, Stationnement et accès		ESTIMATION					
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant Total
4.1 STATIONNEMENT							
a)	Déblai de deuxième classe (0.67 m)	8.00 \$	310	m ³	2 480.00 \$	123.69 \$	2 603.69 \$
b)	Isolation styromousse 50 mm	22.00 \$	465	m ²	10 230.00 \$	510.22 \$	10 740.22 \$
c)	Drain de fondation 150 mm Ø	9.00 \$	45	m lin.	405.00 \$	20.20 \$	425.20 \$
d)	Drain de fondation rigide 150 mm Ø	10.00 \$	30	m lin.	300.00 \$	14.96 \$	314.96 \$
e)	Sous-fondation - emprunt granulaire MG-112 (300 mm ép.)	20.00 \$	280	tonne	5 600.00 \$	279.30 \$	5 879.30 \$
f)	Fondation supérieure - pierre concassée MG-20 (250 mm ép.)	25.00 \$	280	tonne	7 000.00 \$	349.13 \$	7 349.13 \$
g)	Ponceau, (PEHD 450 mm Ø, 12 mètres de longueur)	5 000.00 \$	1	unité	5 000.00 \$	249.38 \$	5 249.38 \$
h)	Bordures de béton	150.00 \$	95	m lin.	14 250.00 \$	710.72 \$	14 960.72 \$
i)	Préparation finale avant pavage	5.00 \$	385	m ²	1 925.00 \$	96.01 \$	2 021.01 \$
j)	Béton bitumineux - couche de roulement ESG-10 70mm ép.	250.00 \$	70	tonne	17 500.00 \$	872.81 \$	18 372.81 \$
4.2 VOIES D'ACCES							
a)	Déblai de deuxième classe (0.67 m)	8.00 \$	100	m ³	800.00 \$	39.90 \$	839.90 \$
b)	Isolation styromousse 50 mm	22.00 \$	150	m ²	3 300.00 \$	164.59 \$	3 464.59 \$
c)	Drain de fondation 150 mm Ø	9.00 \$	65	m lin.	585.00 \$	29.18 \$	614.18 \$
d)	Sous-fondation - emprunt granulaire MG-112 (300 mm ép.)	20.00 \$	90	tonne	1 800.00 \$	89.78 \$	1 889.78 \$
e)	Fondation supérieure - pierre concassée MG-20 (250 mm ép.)	25.00 \$	90	tonne	2 250.00 \$	112.22 \$	2 362.22 \$
f)	Ponceau, (PEHD 450 mm Ø, 6 mètres de longueur)	2 500.00 \$	1	unité	2 500.00 \$	124.69 \$	2 624.69 \$
g)	Trottoirs de béton (1.8m largeur x 0.2m ép.)	360.00 \$	18	m ²	6 480.00 \$	323.19 \$	6 803.19 \$
h)	Mise en place de poussière de pierre sur le ponceau (100 mm ép.)	20.00 \$	5	tonne	100.00 \$	4.99 \$	104.99 \$
TOTAL - Voirie, Stationnement et accès					82 505.00 \$	4 114.94 \$	86 619.94 \$
Divers		ESTIMATION					
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant Total
5.1	Dalle de béton et équerres pour agrandissement souffluse	2 000.00 \$	1	unité	2 000.00 \$	99.75 \$	2 099.75 \$
5.2	Démantèlement de la clôture existante, lumières et bandes de patir	8 000.00 \$	1	unité	8 000.00 \$	399.00 \$	8 399.00 \$
5.3	Terrassement final (Terre végétale 100 mm ép.)	12.00 \$	2 515	m ²	30 180.00 \$	1 505.23 \$	31 685.23 \$
5.4	Ensemencement hydraulique	8.00 \$	935	m ²	7 480.00 \$	373.07 \$	7 853.07 \$
5.5	Enazonnement (Tourbe)	12.00 \$	1 580	m ²	18 960.00 \$	945.63 \$	19 905.63 \$
TOTAL - Divers					66 620.00 \$	3 322.67 \$	69 942.67 \$
Électriques		ESTIMATION					
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant Total
6.1	Base de béton	2 500.00 \$	5	unité	12 500.00 \$	623.44 \$	13 123.44 \$
6.2	Lumières avec quincaillerie	41 090.00 \$	1	unité	41 090.00 \$	2 049.36 \$	43 139.36 \$
6.3	Frais d'électricien pour la réalisation de l'ouvrage	8 910.00 \$	1	unité	8 910.00 \$	444.39 \$	9 354.39 \$
6.4	Branchement au réseau	2 000.00 \$	1	unité	2 000.00 \$	99.75 \$	2 099.75 \$
6.5	Tranchée pour enfouissement de fils (Excavation, Enfouissement, F	100.00 \$	160	m lin.	16 000.00 \$	798.00 \$	16 798.00 \$
TOTAL - Électriques					80 500.00 \$	4 014.94 \$	84 514.94 \$
Total des travaux (Bordereau #1)		ESTIMATION					
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant Total
Sous-total					410 758.00 \$	20 486.56 \$	431 244.56 \$
	Surveillance des travaux				- \$	- \$	- \$
	Laboratoire				- \$	- \$	- \$
	Frais administratifs et imprévus		5,5%		22 626.93 \$	1 128.52 \$	23 755.45 \$
TOTAL					433 384.93 \$	21 615.07 \$	455 000.00 \$

Préparé par: _____
Gabriel Maurice, CPI
Service de l'ingénierie

Vérfié par: _____
Marc-André Lajoie, ing.
Service de l'ingénierie

Date: 2023-04-14